

Délibération n°2024-047

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 16 septembre 2024

Le 16 septembre 2024 à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune dûment convoqué en date du 11 septembre 2024 s'est réuni en séance ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Florian DUMAS, Maire.

Présents : F. DUMAS (Le Maire), F. BOULOT, L. BOUVERET, E. CANU, A. CAVARD, O. CLABAUX, M. GRACIA, A. GRIMARD, A. GUILLOT, F. MATHE, F. RIVIER

Absents excusés : M-H. DUPUY (pouvoir à F. DUMAS), N. MOTARD, E. POUIT (pouvoir à F. MATHE)

Secrétaire de séance : F. RIVIER

Vu le Code général des Collectivités territoriales ;
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
Vu la loi n°84-53 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;
Vu l'avis du Comité Social Technique en date du 28 mai 2024 ;

Considérant les critères fixés dans les LDG de la commune ;
Considérant que des agents pourraient prétendre à un avancement de grade ;

Dans ces conditions et compte tenu des finances de la commune, le taux de promotion de chaque grade figurant au tableau d'avancement de grade de la collectivité pourrait être fixé de la façon suivante :

CATEGORIE : C		
Filières	Grades d'avancement	Ratios
TECHNIQUE	Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	50%
TECHNIQUE	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	100%

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de retenir le tableau des taux de promotion tel que défini ci-dessus.

Fait à CIVRAC DE BLAYE, le 16 septembre 2024
Pour extrait certifié conforme délibéré le 16 septembre 2024

Le Maire,
Florian DUMAS



Le Maire,
- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la Collectivité,
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux, dans un délai de deux mois, à compter de sa publication et de sa réception.